



Hôpitaux Civils de Colmar

Pasteur - Pasteur 2 - Le Centre pour Personnes Agées
39, avenue de la Liberté - 68024 COLMAR CEDEX
Tél : 03-89-12-40-00 / Fax : 03-89-12-42-98
site internet : www.ch-colmar.fr

Direction

Secrétariat : 03.89.12.40.02
Télécopie : 03.89.12.45.40
Courriel : dirg@ch-colmar.fr

Etablissement certifié par la Haute Autorité de Santé

Affaire suivie par : M. SCHERPER

Colmar, le 18 octobre 2021

DESTINATAIRE

Bureau
SYNDICAT U.N.S.A.

NOTE D'INFORMATION

Objet : Démarrage de la campagne de vaccination 2021 contre la grippe saisonnière

La grippe et la Covid sont deux virus susceptibles de circuler à partir de cet automne générant des tableaux respiratoires potentiellement graves et transmissibles aux patients fragiles pris en charge dans notre établissement.

Nous vous invitons à vous vacciner comme tous les ans contre la grippe.

La campagne de vaccination antigrippale débutera au début du mois de novembre 2021 par le vaccin Vaxigripp® Tétra dans les services de soins, au restaurant du personnel et au Service de santé au Travail. Les dates et horaires des permanences au restaurant du personnel seront les suivantes :

Mardi 09/11/2021 de 12h00-14h00
Mardi 16/11/2021 de 12h00-14h00
Jeudi 18/11/2021 de 12h00-14h00
Mardi 23/11/2021 de 12h00-14h00
Jeudi 25/11/2021 de 12h00-14h00
Mardi 30/11/2021 de 12h00-14h00
Mardi 02/12/2021 de 12h00-14h00

Pour les soignants à risque éligibles à une 3^{ème} dose de vaccin anti Covid à 6 mois, le vaccin antigrippal peut être réalisé, avec un intervalle de plus de 14 jours ou conjointement avec le vaccin Pfizer® au Service de santé au Travail

A ce jour, la 3^{ème} dose de rappel Pfizer® est recommandée dans les situations suivantes :

- primovaccination Jansen : rappel Pfizer/Moderna (rappel à 01 mois) ;
- les personnes de plus de 65 ans ;
- les personnes à très haut risque de forme grave (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/liste_maladies_rares_cosv_fmr-2.pdf) ;
- les personnes sévèrement immunodéprimées (rappel entre 3 et 6 mois) ;
- tous les professionnels de santé et les agents de l'établissement, 6 mois après leur première vaccination complète ;
- les professionnels du transport sanitaire ;
- les personnes présentant des pathologies facteurs de risque de forme grave (HAS) soient :

- Pathologies cardio-vasculaires: hypertension artérielle compliquée (notamment complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales); antécédent d'accident vasculaire cérébral; antécédent de chirurgie cardiaque; insuffisance cardiaque; antécédents de coronaropathie.
- Diabète de types 1 et 2
- Pathologies respiratoires chroniques susceptibles de décompenser lors d'une infection virale, notamment: broncho pneumopathie obstructive, insuffisance respiratoire, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil.
- Insuffisance rénale chronique
- Obésité avec indice de masse corporelle ≥ 30
- Cancer ou hémopathie maligne
- Maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose
- Immunodépression congénitale ou acquise (avec certains traitements médicamenteux)
- Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie
- Pathologies neurologiques: maladies du motoneurone, myasthénie grave, sclérose en plaques...
- Troubles psychiatriques

Les vaccins sont un moyen simple et efficace pour nous protéger et protéger les patients. Les gestes barrières restent primordiaux pour limiter la contagiosité des pathologies virales à tropisme respiratoire (COVID-19, grippe, VRS...).

Le Directeur des Hôpitaux Civils :

Signé

Jean-Michel SCHERRER